

Comment se débarrasser et se prémunir des blattes dans votre logement ?

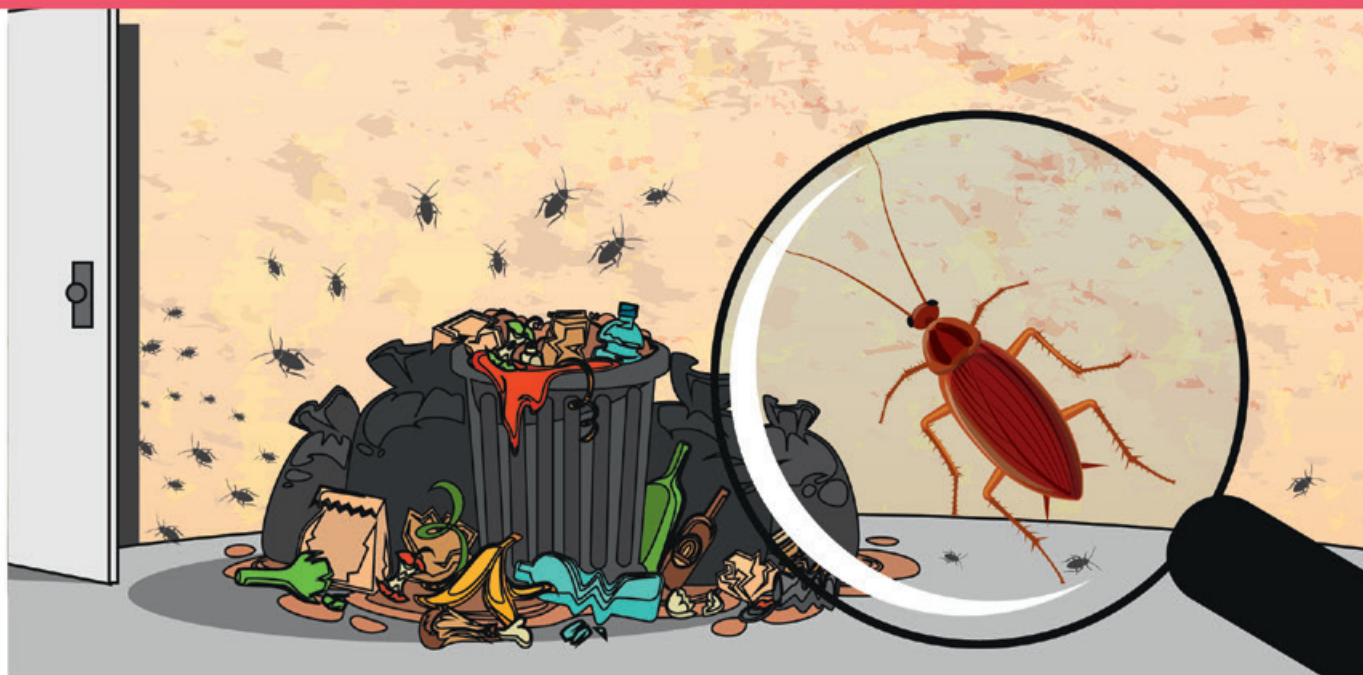


Les blattes et les cafards sont en recrudescence, c'est un fléau constaté au niveau national. Ces insectes peuvent infester les logements non entretenus ainsi que les zones de dépôts sauvages d'ordures ou d'encombrants et se propager dans l'ensemble d'un immeuble.

POUR SE PRÉMUNIR ET SE DÉBARRASSER DES BLATTES, EKIDOM A UN CONTRAT DE DÉSINSECTISATION AVEC L'ENTREPRISE ISS.

Des actions préventives sont programmées tous les ans dans les bâtiments collectifs. Des actions curatives sont organisées dans les logements concernés. Les locataires des logements doivent impérativement contacter leur Direction Territoriale pour programmer un passage d'ISS.

Comment se débarrasser des blattes dans votre logement ?



LA VISITE PRÉVENTIVE : POUR ÉVITER L'INSTALLATION DE BLATTES DANS VOTRE LOGEMENT

COMMENT SE DÉROULE LA VISITE PRÉVENTIVE ?

L'entreprise ISS réalise **une visite préventive une fois par an** dans chaque logement et dans les parties communes.



A cette occasion, un affichage dans les halls ou sur la porte d'entrée est posé 4 à 5 jours avant l'intervention de l'entreprise.

L'intervention est réalisée sur une demi-journée au sein d'une même résidence. Une fois l'intervention réalisée, vous devez signer un bon d'intervention.

Si vous êtes absent, un avis de passage est déposé dans la boîte aux lettres ou collé sur votre porte.

QUEL TRAITEMENT EST RÉALISÉ PAR ISS ?

Un gel insecticide ou laque est appliqué sous le meuble évier, il va agir sur carapace de l'insecte et le détruire.

Une boîte insecticide est placée dans les locaux vélos et vide ordures, placards et gaines techniques. Cette visite est fructueuse sauf si l'entretien du logement n'est pas réalisé correctement. En effet, **un mauvais entretien contribue à la prolifération et au développement des insectes concernés.**



ATTENTION

La visite préventive est importante pour tous. Pour que cette intervention soit efficace, tous les appartements et les parties communes doivent être traités. Pourtant, certains locataires refusent d'ouvrir leur logement.

En cas de nécessité, EKIDOM engagera une procédure judiciaire pour pénétrer dans les logements fermés. C'est une question d'hygiène publique et collective.



À SAVOIR

Ce service est intégré dans vos charges locatives mensuelles.

LE TRAITEMENT CURATIF : POUR REMÉDIER À UNE INFESTATION

COMMENT SE DÉROULE LE TRAITEMENT CURATIF ?

Vous constatez la présence de blattes dans votre logement, voici la marche à suivre.

Vous devez dans un premier temps en informer votre chargé de secteur ou votre Direction

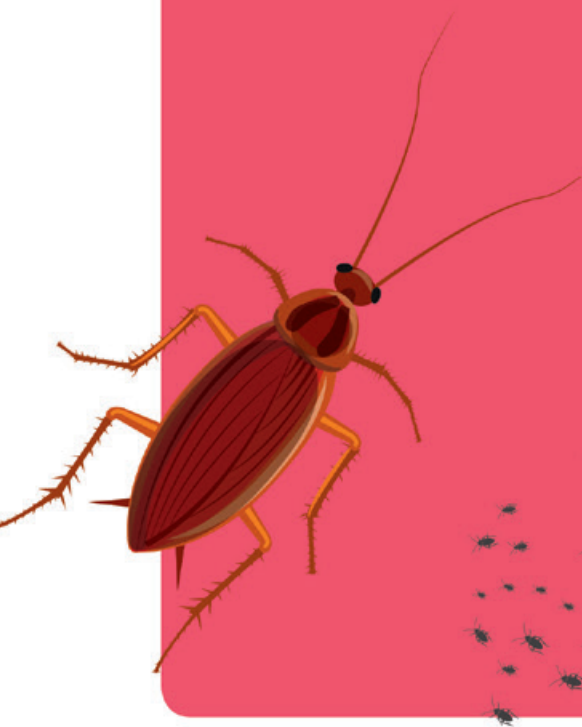
Territoriale qui déclenchera une demande intervention auprès d'ISS, société de désinsectisation sous contrat avec EKIDOM.

En cas de présence avérée de blattes ou cafards, une

intervention sera réalisée par l'entreprise ISS qui jugera, suivant l'importance de la présence des blattes, d'utiliser le traitement adéquat.

POUR ÉVITER L'ARRIVÉE DES BLATTES TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR ELLES

- Les blattes fréquentent les lieux chauds humides et secs abrités de la lumière.
- Elles ont une activité dès la tombée de la nuit.
- Elles ont besoin d'eau et se nourrissent de toutes les matières végétales ou animales qu'elles trouvent.
- Un seul point d'infestation peut suffire pour proliférer en quelques semaines dans l'ensemble d'un immeuble.
- Elles souillent les denrées alimentaires avec leurs excréments.
- Ne pas écraser les blattes (quand on écrase une femelle, on éparpille les œufs).



NON !

COMMENT ÉVITER LA PRÉSENCE DE BLATTES DANS VOTRE LOGEMENT ?

- ✓ Bien nettoyer son logement.
- ✓ Nettoyer les miettes sur la table et le sol au minimum une fois par jour.



- ✓ Ne laissez pas de vaisselle sale stagner dans votre logement.



- ✓ Jeter vos poubelles régulièrement dans les containers collectifs.



- ✓ Conservez vos denrées alimentaires dans des boîtes hermétiques (riz, pâtes, lentilles...).

